



Réf. : DFC / AF / MP
Pantin, le 27 novembre 2019

Madame Roxana MARACINEANU,
Ministre des Sports
95, Avenue de France
75013 Paris

DIRECTION
FÉDÉRALE COLLÉGIALE

Objet : Candidature de la FSGT à la délégation des Arts Martiaux Mixtes-MMA

14 rue Scandicci
93508 Pantin Cedex
Tél. : 01 49 42 23 19
Fax : 01 49 42 23 60

direction@fsgt.org

f FSGTsportpopulaire
t FSGTofficiel

Madame la Ministre,

Le 24 juin 2019, nous vous avons adressé un courrier pour manifester l'intérêt de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) à se porter candidate à la délégation ministérielle des Arts Martiaux Mixtes (MMA) éducatifs et amateurs.

Le 23 juillet 2019, un courrier signé de Monsieur le Directeur des Sports nous informait que l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) était réservé aux seules fédérations déjà délégataires de sports de combats et qu'en conséquence, la FSGT en était exclue d'office, malgré son expérience et ses compétences explicitement reconnues par le Ministère.

Le 13 août 2019, nous vous avons adressé un recours gracieux demandant la révision de l'AMI pour permettre à la FSGT de candidater. En l'absence de réponse, le 17 septembre 2019, nous avons introduit un recours auprès du Tribunal administratif. Enfin, par un courrier du 23 septembre 2019, Monsieur le Directeur des sports nous informait du retrait de sa décision de refus et qu'*in fine*, la FSGT était autorisée à répondre à l'AMI. Par la suite, le Ministère a publié sur son site internet un nouvel AMI, le 27 septembre 2019.

Dans le cadre de la préparation de la candidature de la FSGT, nous avons rencontré un certain nombre d'acteurs du MMA, notamment les principaux responsables du « Comité Français du MMA » (CFMMA) et de « l'International Mixed Martial Arts Fédération » (IMMAF).

La candidature de la FSGT compte avec le soutien de nombre de clubs et pratiquant·e·s. Elle a également reçu le soutien de « l'International Fédération of Full Contact Fighting » (IF-FCF MMA), et son représentant en France, l'association « FCF MMA France » (ex « Comité National de Combat Mixte ») est désormais affiliée à notre fédération.

Au final, même si la FSGT n'aura disposé que de deux mois pour préparer sa candidature, alors que les fédérations homologues candidates ont bénéficié d'un délai de cinq mois pour le faire, elle aura réussi à présenter une candidature au plus près de ses valeurs éducatives et sociales, des besoins exprimés par la très grande majorité des clubs et pratiquant·e·s et à formuler des propositions structurantes pour l'organisation, la gouvernance partagée et le développement harmonieux et inclusif du MMA en France.

LA FSGT, UNE FÉDÉRATION SPORTIVE RÉSOLUMENT ENGAGÉE POUR FAIRE DU SPORT UN DROIT POUR TOUTES ET TOUS

La FSGT est « ... *une association qui a pour but, en pratiquant et développant d'une façon rationnelle les exercices physiques et en utilisant judicieusement les loisirs, de préserver et améliorer la santé et les capacités physiques de ses adhérent·e·s, d'inculquer à ses adhérent·e·s des principes de camaraderie, de discipline et d'honneur, et de les préparer à leur rôle de citoyen·ne·s au service d'une République laïque et démocratique.* » (article 1^{er} des statuts).

Doublement agréée sport et éducation populaire, la FSGT compte 270 000 pratiquant.e.s, 4 750 clubs et propose une centaine d'activités physiques et sportives, compétitives et non compétitives. Créée en 1934 au sein du mouvement sportif ouvrier dans la lutte contre la montée du fascisme en Europe, elle promeut le droit d'accès au sport de toutes et tous, tout au long de la vie, en se donnant comme objectif le développement de contenus d'activités, de vie associative et de formation adaptés aux besoins de la population.

La FSGT porte un projet et des contenus d'activités physiques et sportives uniques dans le champ du sport et de l'éducation populaire, avec une visée émancipatrice et inclusive du sport ; un fonctionnement associatif original basé sur une démarche autogestionnaire privilégiant l'autonomie dans l'interdépendance des structures FSGT ; un réseau institutionnel et de partenaires très riche, à la fois dans le sport, dans l'éducation populaire et dans le tourisme social ; des actions internationales orientées vers la solidarité et la coopération ; une politique de communication mettant en valeur son identité "sport populaire".

La FSGT considère les activités physiques et sportives comme essentielles dans la construction de la personne, tout au long de sa vie et sur tous les plans : physique, mental, social. Des conditions étant nécessaires, la fédération travaille sur le contenu des apprentissages, les formes d'organisation, l'adaptation des règles pour faciliter l'entrée et le progrès de toutes et tous dans la pratique. Elle développe par ailleurs des activités associatives favorisant l'engagement des pratiquant.e.s dans l'animation, l'éducation à la santé, l'encadrement de qualité et met au cœur de son action les valeurs de solidarité, de fraternité et d'émancipation.

Convaincue que le développement durable du sport nécessite un service public renforcé comme principal héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la FSGT plaide pour une reconnaissance, un soutien et des moyens publics accrus pour les associations et clubs sportifs fédérés.

LE SENS ET LES MOTIVATIONS DE LA CANDIDATURE PORTÉE PAR LA FSGT

Depuis 20 ans, la FSGT accueille des clubs et pratiquant·e·s qui s'adonnent aux pratiques des arts martiaux et de sports de combat mixtes pluridisciplinaires. Cette action essentielle et structurante a permis aux clubs affiliés de s'intégrer dans un cadre fédéral dispensant des règles sportives, techniques et de sécurité précises et rigoureuses, garantissant aux pratiquant·e·s des conditions de pratique en toute sécurité physique et morale.

Par sa candidature, la FSGT entend poursuivre son engagement en faveur d'un développement harmonieux et inclusif du MMA sous toutes ses formes : éducatif (associatif, scolaire et universitaire), amateur pour toutes et tous, amateur haut niveau et aussi professionnel. Nous considérons que chaque forme de pratique doit pouvoir trouver sa place dans la future organisation du MMA et que des passerelles collaboratives sont à rechercher. A terme, ce processus de structuration permettra l'émergence et l'affirmation d'une identité spécifique, voire d'une culture sportive du MMA en France.

Si la FSGT candidate à la délégation du MMA c'est parce qu'elle se sent légitime et capable de le faire et quelle considère que les pratiquant·e·s doivent pouvoir s'organiser dans un cadre légal et stimulant. Cela va leur permettre de pratiquer l'activité en toute confiance avec des conditions de sécurité optimales et dans un environnement d'éducation à la citoyenneté pour toutes et tous à travers une vie sportive associative fédérée à visée émancipatrice.

La FSGT est par ailleurs, selon l'atlas des fédérations sportives édité par le Ministère des sports, la fédération la plus implantée en nombre d'adhérents (après les football), dans les quartiers prioritaires et politiques de la ville, où les sports de combat et le MMA sont beaucoup pratiqués.

Notre fédération a toujours été fort attentive aux conditions d'accueil et d'organisation des activités de sports de combat et arts martiaux au sein des clubs affiliés. Elle veille tout particulièrement à l'organisation de ces activités sur des bases associatives éducatives et amateurs ; qu'elles préservent l'intégrité, la santé et le bien-être des pratiquant·e·s ; qu'elles s'inscrivent dans des cursus pédagogiques clairement identifiés et formalisés.

À travers la devise « *l'adversaire est l'ami qui me fait progresser* », la FSGT entend faire vivre son objet statutaire et faire valoir dans toute compétition organisée sous son égide des principes de convivialité, d'émulation et d'entraide. Cette conception *sui generis* des compétitions FSGT est également inscrite dans la « *Charte des sports de combat et arts martiaux* » de la FSGT qui constitue un cadre de référence que tout club de sport de combat et arts martiaux souhaitant s'affilier doit signer et respecter.

À noter que Messieurs Patrick VIGNAL (Député) et Jacques GROSPERRIN (Sénateur), auteurs d'un rapport parlementaire en 2016 sur la pratique du MMA en France, signalent à juste titre que la FSGT a mis en place une « *charte des sports de combat* » qui « *présente le développement d'une pratique « éducative » de différents types de combats mixtes.* ».

De tout temps, la FSGT s'est positionnée contre les organisations en France et dans divers pays de tournois de combats mixtes sans règles et dangereux pour les combattant·e·s. Pour leur part, les pratiques de MMA proposées par la FSGT et les clubs affiliés se situent aux antipodes des images centrées sur des scénarisations violentes de situations de « mise hors combat » de pratiquant·es, sciemment instruites et organisées par plusieurs opérateurs privés en place.

Ces pratiques ultra minoritaires qui donnent à voir une image déformée et violente du MMA font partie de l'environnement actuel du MMA et sont très largement médiatisées. Il est évident que ces pratiques sont marginales, non représentatives et non conformes au MMA pratiqué dans les clubs et encadré par les fédérations de sport de combat et arts martiaux qui l'organisent comme la FSGT. Dans ce domaine aussi la FSGT préfère agir par la positive, être force de proposition et apporter sa contribution à la mise en place concertée de codifications et de procédures de veille qui devraient permettre à l'avenir de mieux contrôler ces pratiques, voire de les transformer.

En effet, il incombe à l'État et aux fédérations et structures organisant du MMA d'œuvrer de concert pour, d'une part, éradiquer toute forme de pratique de MMA mettant en danger l'intégrité, la sécurité et la santé des pratiquant·e·s, et d'autre part, de promouvoir auprès du grand public et des responsables et éducateurs de clubs, la dimension intrinsèquement ludique et éducative du MMA quand celle-ci est orientée vers une pratique accessible à toutes et tous, à tout âge de la vie, et organisée dans un environnement associatif fédéré ou dans un cadre scolaire et universitaire.

C'est deux axes constituent un défi majeur que la FSGT relève déjà à son niveau et qu'elle entend prolonger en coopération avec l'État, les autres fédérations candidates à la délégation du MMA, les acteurs du monde éducatif et toute structure fédérale, nationale ou internationale, souhaitant s'engager résolument dans cette voie.

LES ATOUTS DE LA CANDIDATURE PORTÉE PAR LA FSGT

La FSGT est une fédération omnisport structurée dans 74 départements métropolitains et ultramarins et qui à travers ses 27 disciplines de sports de combat et arts martiaux dispose d'un réseau conséquent de 428 clubs et 29 211 pratiquant·e·s. Pour sa part, le MMA représente 2 937 pratiquant·e·s, réparti·e·s dans 91 clubs, soit plus de 10 % du nombre total des pratiquant·e·s des activités de sports de combat et arts martiaux proposées par la FSGT.

Depuis 1999 la FSGT est la fédération d'accueil pour bon nombre de clubs organisant du MMA sous des formes éducatives et amateurs. La FSGT a d'abord accueilli des clubs de Pancrace éducatif, puis d'autres s'en sont suivi : Kempo, Grappling, Combat Grappling, Jujitsu Brésilien, Lutte contact, Sambo contact, et bien entendu, le Jujitsu qui à l'instar du Judo, sont des disciplines importantes et historiques à la FSGT.

La FSGT dispose d'une expérience de 20 ans dans l'accueil et la fédéralisation des clubs proposant la pratique du MMA. Cela lui permet d'avoir une expertise reconnue permettant de sécuriser et d'encadrer le développement du MMA en métropole et dans les territoires ultramarins. C'est ainsi que la FSGT impulse et coordonne la pratique du MMA éducatif et amateur pour toutes et tous, notamment par la codification et sécurisation des apprentissages et progressions proposés dans ses cursus de formation.

Au niveau fédéral, l'activité MMA est organisée au sein de la Commission fédérale des sports de combat et arts martiaux (CFA SCAM FSGT), avec un Collège technique MMA, composé de responsables et animateurs de clubs. Cette structuration des disciplines de sports de combat et arts martiaux permet à la fois de prendre en compte les spécificités de chaque discipline, et à la fois, d'avoir une approche transversale et pluridisciplinaire de celles-ci comme le MMA. Et, au niveau territorial (département et/ou région), des commissions d'activités fédèrent l'activité sous la responsabilité des comités et ligues de la FSGT.

La FSGT dispose d'une réglementation sportive, technique et de sécurité pour le MMA, un cahier des charges pour l'organisation des compétitions et une charte pour l'accueil et l'organisation des sports de combat et arts martiaux. Ces règlements sont en tout point conformes à la réglementation en vigueur et respectent les directives édictées en la matière, notamment l'instruction N°DS/B2/2015/349 du 24 novembre 2015 et le décret n° 2016-843 du 24 juin 2016 relatif aux manifestations publiques de sports de combat.

Sur certains points, la réglementation de la FSGT est même en avance sur celles proposées par d'autres structures, car prenant en compte la pratique de tous les publics (enfants, adolescents, adultes, seniors), résolument amateurs (sans exclure une pratique professionnelle lorsque la pratique amateur sera structurée) et comportant une attention particulière sur la santé et protection des pratiquant.e.s (interdiction totale du « *weight cutting* », par exemple). Enfin, la réglementation FSGT, actualisée chaque année, est reconnue et saluée pour son aspect complet et son adaptation à toutes les catégories d'âge et à tous les publics.

Dans le domaine de la formation, la FSGT possède de nombreux atouts dans la formation des encadrant.e.s, formateurs.trices, arbitres, juges arbitres et superviseur.euse.s. Depuis 1999, la Commission fédérale et son collège technique MMA ont organisé 18 stages fédéraux de formation d'une semaine qui restent des références pour nombre de pratiquant.e.s et de clubs du point de vue technique, pédagogique et d'accueil de tous les publics dans l'activité.

Par ailleurs, les parcours de formation et progression construits par la CFA SCAM FSGT et le caractère omnisport des diplômes et brevets, sont une richesse que nous cultivons constamment. Inspirés par les travaux des stages Maurice Baquet, notamment dans la mise en place du « MMA de l'enfant », ils facilitent la transversalité entre disciplines et enseignements tout en sauvegardant la spécificité de chaque activité sportive et en évitant l'isolement de l'enseignant dans sa propre spécialité. Il est évident que dans un sport comme le MMA, qui en est au début de sa phase de structuration et de mise en cohérence, cet aspect omnisport de la formation FSGT se révèle primordial.

Enfin, la licence omnisport de la FSGT est un outil adapté au fort besoin de démocratisation de l'accès aux activités physiques et sportives pour toutes et tous. « *Toutes les activités pour toutes et tous avec une seule licence !* », cette formule d'adhésion permet par exemple à chaque licencié.e de pratiquer plusieurs disciplines de sports de combat et art martiaux, afférentes ou non au MMA avec sa seule licence omnisport FSGT. Pour les clubs et pratiquant.e.s, c'est une réelle simplification des démarches administratives et des économies conséquentes réalisées.

LES PROPOSITIONS DE LA FSGT POUR L'ORGANISATION, LA GOUVERNANCE PARTAGÉE ET LE DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX ET INCLUSIF DU MMA EN FRANCE

Il est indéniable que l'interdiction de l'organisation de compétitions de MMA n'a pas empêché son développement sur le territoire national, en particulier les pratiques éducatives et amateurs. Aujourd'hui, des fédérations de sport de combat et arts martiaux et des fédérations multisports organisent du MMA, celui-ci se développe aussi en milieu scolaire et universitaire, des structures non agréées se sont constituées pour l'organiser, comme le Comité Français du MMA et des salles privées proposent à leurs clients des activités se rapprochant du MMA.

Dans leur rapport, les parlementaires Patrick VIGNAL et Jacques GROSPERRIN font le constat que « *de nombreux interlocuteurs se réclament spécialistes de la pratique du MMA. Toutefois, aucune structure ne fédère suffisamment le secteur du MMA en France ...* ». En regard de son expérience et expertise dans les sports de combat et arts martiaux en général et le MMA éducatif et amateur en particulier, la FSGT fait le même constat.

En conséquence, elle considère que toutes les fédérations candidates à la délégation du MMA seront porteuses de savoir-faire importants, pluriels et donc utiles à la structuration et développement concertés du MMA. Elle considère aussi que les fédérations candidates ont la capacité à pouvoir s'engager dans une dynamique collaborative et donc à œuvrer ensemble pour l'organisation et le développement harmonieux et inclusif du MMA en France.

Ainsi, la FSGT propose une structuration du MMA qui passerait par une co-impulsion et un co-pilotage exercés conjointement par les fédérations candidates à la délégation du MMA sur le principe du volontariat.

Les fédérations volontaires seraient missionnées par l'État à travers une délégation partagée qui leur permettrait d'œuvrer de concert, en associant la diversité des acteurs associatifs, scolaires et universitaires, à la bonne structuration du MMA. Leur mission aurait une durée limitée à un cycle olympique et selon un calendrier pré-établi.

Dans un premier temps (fin de saison 2019-20 et saison 2020-21), les fédérations agiraient de concert au sein d'un Comité Inter-Fédéral de MMA (CIFMMA). Cette période serait mise à profit pour la mise sur pied de la Fédération Française des Arts Martiaux Mixtes (FFMMA). Par la suite (saisons 2021-22 à 2023-24), le CIFMMA serait dissout et les fédérations fondatrices inscriraient leur action solidaire dans le cadre de la FFMMA. Enfin, au terme des 4 années probatoires et après évaluation, la FFMMA deviendrait autonome.

Nous pensons que cette forme d'organisation et de gouvernance partagée du MMA, atypique et innovante dans le paysage sportif français, permettrait de décupler les synergies entre les fédérations volontaires à travers une dynamique collaborative, un fonctionnement collégial et des missions et moyens humains et matériels mutualisés.

Forts des expériences, compétences et expertises croisées des fédérations fondatrices missionnées, le CIFMMA, puis la FFMMA, seraient très rapidement en capacité de répondre aux besoins requis pour une structuration dynamique et solidaire du MMA en France. Pour sa part, la FSGT est d'ores et déjà disponible et volontaire pour œuvrer dans ce sens.

Bien entendu, nous ne méconnaissions pas le fait que la prise en compte de notre proposition de délégation partagée nécessitera une redéfinition et élargissement de l'actuel périmètre de la délégation et donc une modification de l'article L.131-14 du code du sport qui prévoit la délivrance de la délégation d'une discipline à une seule fédération sportive.

Nous considérons que la future Loi Sport et société sera l'occasion d'acter et de formaliser la possibilité de délivrance de délégations à périmètres partagés, notamment dans le cadre d'activités pluridisciplinaires comme le MMA ou d'activités multisports à finalités éducatives et sociales, compétitives ou non compétitives.

La Proposition de loi déposée récemment à l'Assemblée Nationale par 70 députés de la majorité parlementaire va dans ce sens, puisqu'elle propose des modifications à l'article L.131-14 du code du sport, permettant l'attribution d'une « délégation multisports » aux fédérations qui proposent des activités multisports à finalité éducative et sociale, compétitives et non compétitives.

Nous avons bien pris en compte que le calendrier de l'AMI prévoit l'attribution de la délégation du MMA à compter du 1^{er} janvier 2020 et évidemment les pratiquant·e·s de MMA ne comprendraient pas, à juste titre, son report à une date ultérieure.

Ainsi, et en attendant les prochaines évolutions législatives, nous considérons que la proposition portée par la FSGT peut être concrétisée dans les temps impartis par deux moyens :

- Soit par l'attribution d'une lettre de mission conjointe aux fédérations candidates délivrée par la Ministre, portant sur l'organisation et le développement du MMA dans le cadre du CIFMMA, puis de la future FFMMA ;
- Soit, si la voie de la délégation est *in fine* reportée, par la mise en œuvre de l'article L.131-19 du code du sport qui prévoit que lorsque, dans une discipline sportive, aucune fédération n'a reçu de délégation, les compétences attribuées aux fédérations délégataires peuvent être exercées, pour une période déterminée et avec l'autorisation du Ministre chargé des sports, par une commission spécialisée mise en place par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Dans le cas présent cette commission devrait être composée des fédérations candidates qui se seraient portées volontaires.

Nous sommes profondément convaincus que nos propositions permettraient une structuration collaborative et solidaire du MMA : en faveur du développement des pratiques et leur maillage territorial ; la formation des encadrant·e·s et arbitres ; l'édiction et l'application des règles techniques et de sécurité et la « police des manifestations » ; l'organisation des compétitions éducatives, amateurs et professionnelles ; la mise en place des mécanismes de régulation nécessaires à l'articulation future entre le secteur amateur et professionnel.

Enfin, nous souhaitons attirer l'attention sur l'importance du rôle de l'État dans l'accompagnement et le soutien au processus de structuration du MMA en France. Cette implication devra passer par des évolutions législatives, notamment l'article L.131-14, par des moyens humains dédiés, en particulier des Conseillers Techniques Sportifs (CTS) détachés et l'attribution de moyens financiers et matériels à la hauteur des ambitions affichées et des espoirs soulevés auprès des clubs, des pratiquant-e-s, des éducatrices.éducateurs du MMA et de la volonté d'engagement qui anime les fédérations candidates.

Nous espérons vivement que notre candidature pour l'organisation, la gouvernance partagée et le développement harmonieux et inclusif du MMA en France vous agréera et vous adressons, Madame la Ministre, nos salutations les plus respectueuses.

Emmanuelle BONNET OULALDJ et Gérard DIZET

Co-Président·e·s

